

OFFICE NATIONAL DU FILM

État des résultats prospectifs  
Exercice terminé le 31 mars

	2012	2011
<b>Charges (note 7a)</b>		
<b><i>Programmation anglaise</i></b>		
Production de films et d'autres formes de présentations visuelles		
Programme de l'Office	23 945 479 \$	23 610 500 \$
Production commanditée et prévente	500 000	547 000
	<b>24 445 479</b>	<b>24 157 500</b>
<b><i>Programmation française</i></b>		
Production de films et d'autres formes de présentations visuelles		
Programme de l'Office	16 729 787	16 903 368
Production commanditée et prévente	484 628	453 000
	<b>17 214 415</b>	<b>17 356 368</b>
<b><i>Distribution</i></b>	6 399 060	6 019 708
<b><i>Marketing, accessibilité et rayonnement</i></b>	14 713 097	14 410 649
<b><i>Développement et applications numériques</i></b>	3 400 323	3 569 927
<b><i>Services internes</i></b>	9 320 685	9 461 918
	<b>33 833 165</b>	<b>33 462 202</b>
<b>Total des charges</b>	<b>75 493 058</b>	<b>74 976 070</b>
<b>Revenus (note 7b)</b>		
Institutionnel et éducatif	2 780 000	2 274 000
Télévision	600 000	640 000
Production commanditée et prévente	984 132	944 078
Consommateur	750 000	618 000
Plans d'archives	500 000	500 000
Divers	450 000	446 000
Salles	60 000	60 000
	<b>6 124 132</b>	<b>5 482 078</b>
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>69 368 926 \$</b>	<b>69 493 992 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs

# OFFICE NATIONAL DU FILM

## Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiés) [en milliers de dollars]

### 1. POUVOIRS ET OBJECTIFS

L'Office national du film a été créé en 1939 en vertu de la *Loi sur le cinéma* et est l'organisme chargé d'administrer cette loi.

Relevant du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l'Office national du film (« Office ») est un organisme culturel mentionné à l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il est dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouverneur en conseil et dont le président est le commissaire du gouvernement à la cinématographie.

Le mandat législatif de l'ONF est de susciter et de promouvoir la production et la distribution de films dans l'intérêt national et, notamment, de :

- ◆ produire et distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations, et promouvoir la production et la distribution de tels films;
- ◆ représenter le gouvernement du Canada dans ses relations avec des personnes exerçant une activité cinématographique commerciale liée à des films cinématographiques réalisés pour le gouvernement ou l'un quelconque de ses ministères;
- ◆ faire des recherches sur les activités cinématographiques et en mettre les résultats à la disposition des personnes s'adonnant à la production de films;
- ◆ conseiller le gouverneur en conseil à l'égard d'activités cinématographiques;
- ◆ remplir, en matière d'activités cinématographiques, les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui assigner.

L'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

### 2. HYPOTHÈSES IMPORTANTES

Les états financiers prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans de l'Office qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les principales hypothèses utilisées sont :

- a) Les activités de l'Office resteront, pour l'essentiel, pareilles à celles de l'an dernier.
- b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basés sur l'expérience acquise et sur les orientations

## OFFICE NATIONAL DU FILM

### Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiés) [en milliers de dollars]

- futures de l'ONF ayant trait au passage au numérique. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
- c) Les provisions pour irrécouvrabilité sont estimées à la lumière de l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
  - d) L'information estimative pour 2011-2012 se fonde sur les crédits parlementaires accordés à l'Office national du film pour son budget de 2010.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre 2010.

### 3. VARIATIONS ET ÉVOLUTION DES PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir avec exactitude les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2010-2011 et pour l'exercice 2011-2012, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de ces états, l'Office a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et jugements pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relatives aux événements futurs liés au passage au numérique par l'ONF qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre les états financiers prospectifs et les états financiers historiques sont notamment :

- a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations peuvent influencer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.
- b) La conjoncture économique, les tendances du marché et les nouveaux modèles d'affaires peuvent avoir un effet à la fois sur le montant du revenu gagné et la recouvrabilité des montants à recevoir.
- c) Les taux d'intérêt en vigueur au moment de la délivrance du rapport auront un effet sur la valeur actualisée nette des contrats de location-acquisition.
- d) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, grâce à de nouvelles initiatives ou ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.

## OFFICE NATIONAL DU FILM

### Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiés) [en milliers de dollars]

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, l'Office ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux crédits ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires.

#### 4. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les états financiers prospectifs ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, sauf que les indemnités de vacances et les indemnités de départ se fondent sur l'estimation qu'en fait la direction et non sur des estimations actuarielles.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

##### Crédits parlementaires

Le financement des activités provient d'une autorisation permanente du Parlement (Fonds renouvelable) et des crédits parlementaires votés annuellement.

Le Fonds renouvelable permet à l'Office de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements relatifs au fonds de roulement, au financement temporaire des charges d'exploitation et à l'acquisition des immobilisations. Cette autorisation stipule que le montant cumulatif du fonds de roulement admissible et de la valeur comptable nette des immobilisations ne doit pas excéder 15 millions de dollars.

L'Office est aussi financé en partie par des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces crédits sont votés annuellement pour renflouer le Fonds renouvelable des charges d'exploitation admissibles et des acquisitions nettes d'immobilisations. La base sur laquelle les crédits sont consentis à l'Office ne correspond pas aux principes comptables utilisés dans la préparation des états financiers, car ces crédits sont principalement fondés sur les besoins de trésorerie. En conséquence, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux pourvus par les crédits parlementaires. Le rapprochement des deux méthodes de présentation est fait à la note 5.

##### Charges

Toutes les charges sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice.

- ◆ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

## OFFICE NATIONAL DU FILM

### Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiés) [en milliers de dollars]

#### **Production de films et autres formes de présentations visuelles**

Tous les coûts de production sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés et sont présentés à l'état des résultats comme suit :

##### *Programme de l'Office*

Tous les coûts engagés pour des productions et des coproductions de films ou autres formes de présentations visuelles non commanditées.

##### *Production commanditée et prévente*

La portion des coûts engagés pour des productions et des coproductions de films ou autres formes de présentations visuelles correspondant aux montants commandités. L'excédent du coût sur les montants commandités est imputé au programme de l'Office.

#### **Revenus**

Ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ◆ Les revenus de production de films et d'autres formes de présentations visuelles sont comptabilisés au montant équivalant aux coûts de production commanditée et de prévente dans l'exercice au cours duquel ces coûts sont engagés. Tout profit est reconnu dans l'exercice où la production est terminée.
- ◆ Les revenus de redevances sont comptabilisés une fois que toutes les obligations de l'Office sont acquittées et que les charges qui y sont reliées sont comptabilisées, quelles que soient les dates d'utilisation de l'acquéreur.
- ◆ Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

#### **Avantages sociaux futurs**

##### **Prestations de retraite**

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour l'Office. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations de l'Office sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. L'Office n'est pas tenu à l'heure actuelle de

## OFFICE NATIONAL DU FILM

### Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiés) [en milliers de dollars]

verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

#### Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel qu'il est prévu par les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations telles que les années de service et le statut de l'employé pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ.

#### Immobilisations

Toutes les immobilisations et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins cinq mille dollars sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

◆ Équipement technique	de 4 à 10 ans
◆ Logiciels et équipement informatique	de 5 à 10 ans
◆ Mobilier, équipement de bureau et autre	de 5 à 10 ans
◆ Améliorations locatives	durée des baux

L'Office détient une collection de près de vingt mille œuvres audiovisuelles produites depuis 1895. Cette collection inestimable d'une valeur indéterminée n'est pas destinée à la vente. Cependant, une valeur symbolique de 1 \$ lui a été attribuée dans les états financiers.

L'Office passe des contrats de location-exploitation pour l'acquisition de droits exclusifs d'utilisation de certaines immobilisations pour la durée du bail. Il comptabilise les loyers qui en découlent aux résultats de l'exercice au cours duquel ils s'appliquent. Les actifs comptabilisés dans le cadre de contrats de location-acquisition sont amortis selon la même méthode et les mêmes taux que les autres immobilisations détenues par l'Office et les obligations sont amorties sur la durée des baux.

## OFFICE NATIONAL DU FILM

### Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiés)

[en milliers de dollars]

#### 5. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

L'Office reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de l'Office diffèrent selon qu'ils sont présentés selon leur financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Coût de fonctionnement net	69 369 \$	69 494 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Gain (perte) sur aliénation des immobilisations	-	9
Variation de l'obligation pour indemnités de vacances	17	(16)
Variation nette pour avantages sociaux futurs	103	105
Amortissement des immobilisations	(3 353)	(3 298)
	<u>(3 233)</u>	<u>(3 200)</u>
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations	903	1 012
Paiements sur l'obligation découlant de contrats de location-acquisition	965	1 192
Produit de l'aliénation d'immobilisation	-	(4)
	<u>1 868</u>	<u>2 200</u>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>68 004 \$</u>	<u>68 494 \$</u>

## OFFICE NATIONAL DU FILM

### Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiés) [en milliers de dollars]

#### b) Crédits fournis et utilisés

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Crédit 65 – Budget principal des dépenses	66 782 \$	67 217 \$
Budget supplémentaire des dépenses	1 722	1 777
Report de fonds autorisé	(500)	(500)
	<u>68 004 \$</u>	<u>68 494 \$</u>

Ce tableau tient compte de la révision des dépenses prévues en 2010-2011 selon tous les crédits fournis.

#### 6. INDEMNITÉS DE DÉPART

L'Office verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de services et du salaire en fin d'emploi. Ce régime n'est pas capitalisé d'avance, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs. Au 31 mars 2012, les renseignements utiles à ce régime sont les suivants :

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	5 138 \$	5 243 \$
Charges pour l'exercice	736	851
Indemnités versées au cours de l'exercice	<u>(839)</u>	<u>(956)</u>
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	<u>5 035 \$</u>	<u>5 138 \$</u>

Les montants prévus ne tiennent pas compte des incidences possibles découlant des modifications apportées aux conventions collectives.



## OFFICE NATIONAL DU FILM

### Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiés) [en milliers de dollars]

#### 7. CHARGES ET REVENUS

##### 7a) Charges

	2012	2011
Salaires et avantages sociaux	40 170 \$	39 033 \$
Services professionnels et spéciaux	10 919	11 151
Location	8 628	8 811
Amortissement des immobilisations	3 353	3 298
Transport et communication	3 313	3 383
Participation en espèces dans les coproductions	2 267	2 315
Matériel et fournitures	2 246	2 294
Réparations et entretien	1 369	1 398
Sous-traitance pour la production de films et développement en laboratoire	1 006	1 028
Information	946	966
Redevances	809	826
Divers	467	477
Gain (perte) sur aliénation d'immobilisations	-	(4)
	<u>75 493 \$</u>	<u>74 976 \$</u>

##### 7b) Revenus

	2012	2011
Copies de films	2 530 \$	2 046 \$
Production commanditée et prévente	1 527	1 000
Redevances	1 211	1 427
Plans d'archives	595	701
Divers	<u>261</u>	<u>308</u>
	<u>6 124 \$</u>	<u>5 482 \$</u>

## **OFFICE NATIONAL DU FILM**

### **Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiés)** [en milliers de dollars]

#### **9. PASSIF ÉVENTUEL**

Dans le cours normal de ses activités, l'Office est assujéti à diverses réclamations ou poursuites judiciaires. La direction estime que le règlement final de ces réclamations ne devrait pas avoir d'effet important sur les états financiers.

#### **10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En vertu du principe de propriété commune, l'Office est apparenté à tous les ministères, organismes et autres sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Office conclut des opérations avec des entités dans le cours normal de ces activités et selon des modalités commerciales normales. Jusqu'à l'exercice se terminant le 31 mars 2012, l'Office loue des locaux du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC) pour un montant de 7 001 \$ (2011 - 6 862 \$).

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats. L'Office reçoit également gratuitement les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général.